## **TEXTE** [sémantique textuelle]

À partir du latin *textus*, « tissu, trame, enchaînement ». Du point de vue de la science du langage, le texte peut être défini, avec François Rastier (2001), comme une séquence linguistique empirique attestée, produite dans le cadre d'une pratique\* sociale par un ou plusieurs énonciateurs. Les textes peuvent être tenus pour l'objet de la linguistique.

La notion de texte constitue toutefois une catégorie de sens commun pour laquelle l'établissement d'un protocole définitionnel et descriptif demeure une entreprise hasardeuse. L'idée d'une compétence reconnue chez les sujets parlants à évaluer le degré d'acceptabilité textuelle d'une suite linguistique, et donc à distinguer entre texte et non-texte, est à l'origine du projet d'élaboration, à partir des années 1970, d'une grammaire dite *textuelle*. M. A. K. Halliday et R. Hasan (1976), par exemple, ont introduit la notion de « texture », censée définir une propriété constitutive du texte pris comme unité de langage en usage. La « texture » s'appliquait, dans cette perspective, d'une part aux faits d'ancrage situationnel (ou registre), d'autre part aux faits de cohésion établis par les relations sémantiques entre des expressions du même texte pouvant être placées dans des phrases différentes (cohésion locale, de nature présuppositionnelle). Comme la structure, définissant la propriété formelle des phrases, la texture était censée délimiter un ordre de données de nature strictement linguistique.

Or l'entreprise d'élaboration d'une *grammaire* textuelle, et la notion d'acceptabilité, qui suppose de tenir pour un réquisit essentiel l'existence de normes de composition, ne vont pas sans poser de nombreux problèmes. L'idée d'une détermination essentiellement linguistique de la textualité\* s'est révélée à l'usage inopérante. La normativité a vraisemblablement constitué un obstacle majeur au développement de la grammaire de texte, obstacle renforcé par l'impact des travaux sur la pertinence\*, qui ont permis de prendre la mesure du caractère très restrictif de ces approches étroitement linguistiques du texte.

Un consensus s'est finalement établi sur le fait qu'il ne saurait exister de règles de bonne formation dans ce domaine. Les « normes » d'un schéma de texte, si tant est que l'on puisse à ce niveau désigner ainsi un ensemble de régularités attestées par l'usage, semblent devoir être rapportées, non à sa textualité au sens structurel du terme, dont elles seraient définitoires, mais plutôt, comme Teun Van Dijk l'a fait apparaître, à un genre de discours dans lequel le texte en question s'inscrit, et qu'il actualise. Si dans cette perspective on recourt, comme Van Dijk, aux notions de macrostructure ou de macrorègle, ce ne peut être qu'en ouvrant l'analyse des opérations de production et de compréhension textuelles à une approche cognitive.

➤ Voir Discours □, Processu rédactionnel □, Textualité, Transphrastique.

Adam J.-M., 1990, Éléments de linguistique textuelle, Mardaga. Halliday M.-A.-K., & Hasan R., 1976, Cohesion in English, Longman. Rastier F., 2001, Arts et sciences du texte, PUF. Van Dijk T.-A., 1972, Some aspects of text-grammars. A study in theoretical linguistics and poetics, La Haye, Mouton.